

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE
SOCIALE

B.J.C. MP./B.B.
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/342 / 22/02/86
PCE. Portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1985 de certains
Ingénieurs Géomètres Principaux des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des services
Techniques (Cadastre).

V I S A S :

LE PREMIER MINISTRE

D.C.T.

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la Loi N° 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratifi-
cation de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/8/84, portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des Fonctionnaires ;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;
Vu le Décret n° 62/130/AF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 du 3 Février
1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblo-
cage des avancements des Agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;
Vu le Décret n° 85/1423 du 07.12.1985 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant réorga-
nisation des Intérims des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 84/920 du 19 Octobre 1984 du Décret
n° 84/750 du 17 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative
Paritaire réunie à Brazzaville, le 05 Juin 1985.
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des Fonctionnaires ;

D.G.B.

D.C.F.

SECRET

ARTICLE 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1985, les Ingénieurs Géomètres Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Cadastre) dont les noms suivent :

Pour le 3ème échelon (à 2 ans)

NBANDZA Philippe

CADASTRE DJAMBA

Pour le 4ème échelon (à 2 ans)

MALEL Georges Sissy

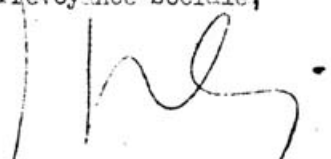
CADASTRE BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 22 FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministère du Travail, de l'Emploi
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSION.-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C. 1
DGFP/DGPCE. 2
DGB. 2
DCF. 2
MTPCUH. 2
D.C.T. 2
COMMIFO DJAMBA 2
INTERESSE 2
DOSSIER 2
ARCHIVES 3
SGG/BC. 2/22
DST/DGPCE. 2